

Interpellation: Les 41 du Matin - à quand un plan social responsable

Les «41 du Matin» est le terme utilisé pour désigner les 41 personnes, secrétaires, graphistes, éditeurs, photographes, chercheurs ou encore journalistes, qui ont été licenciés par le groupe de presse Tamedia lors de l'annonce de la suppression du quotidien Le Matin en format papier en juin dernier.

Pour rappel, un mois après l'annonce de suppression du titre et des licenciements, les employés de Tamedia, en grève pendant trois jours, ont accepté de suspendre leur mouvement de protestation au profit d'une médiation sous l'égide du Conseil d'Etat vaudois.

Malheureusement, à peine deux semaines et quatre séances plus tard, Tamedia a fait part de sa volonté de quitter, de manière unilatérale, dite médiation.

Dans sa communication du 19 juillet 2018, le Conseil d'Etat a fait part publiquement de son incompréhension et de sa consternation face à cette décision abrupte et unilatérale qui rompait avec la volonté d'apaisement manifestée au début du processus.

Le Conseil d'Etat a également indiqué que cette décision de quitter la médiation faisait à nouveau planer un risque de conflit collectif.

En septembre de cette année, des pourparlers ont repris entre Tamedia et les ex-employés du Matin sous l'égide de l'Office cantonal de conciliation.

Or, à la mi-novembre, soit cinq mois après l'annonce des licenciements, les négociations entre l'éditeur Tamedia et la délégation du personnel n'ont toujours pas abouti.

Conséquence: les 41 collaborateurs licenciés n'ont toujours pas de plan social décent qui tienne compte, notamment, de leurs derniers mois de travail effectués dans des conditions extrêmement difficiles.

Le 15 novembre, les 41 du Matin se sont réunis devant Tamedia à Lausanne

Au vu de ce qui précède, les député-e-s soussigné-e-s ont l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat tout en remerciant d'ores et déjà pour les réponses:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été régulièrement informé du contenu et de l'avancée des négociations entre Tamedia et les anciens collaborateurs du Matin sous l'égide de l'Office cantonal de conciliation?
2. Le Conseil d'Etat estime-t-il normal que, cinq mois après les annonces de suppression de postes, aucun plan social décent n'ait encore été proposé par Tamedia?
3. Le Conseil d'Etat entend-il intervenir, à nouveau, auprès de Tamedia, afin de s'assurer que toutes les pistes proposées par les anciens employés soient correctement documentées et approfondies?
4. Quelle est l'appréciation du Conseil d'Etat s'agissant de l'engagement de Tamedia dans le processus de conciliation?

Souhaite développer

Ainsi fait à Rolle, le 18 novembre 2018

Jessica Jaccoud
Députée PS





Les 41 licenciés du Matin toujours sans plan social!

Cinq mois, une semaine et un jour. Il y a aujourd'hui cinq mois, une semaine et un jour que nous, collaborateurs du Matin, avons appris que nous allions perdre notre emploi. Cinq mois, une semaine et un jour que Tamedia précipitait 41 collaborateurs dans un avenir plus qu'incertain. Incertain ce triste 7 juin qui a marqué l'arrêt de mort du quotidien payant préféré des Romands mais toujours incertain aujourd'hui 15 novembre. Et pourquoi ? Parce qu'à ce jour, cinq mois une semaine et un jour après avoir rayé de la carte un journal vieux de 125 ans et 41 emplois, l'éditeur zurichois, au mépris de ses obligations légales, sociales et morales, n'a toujours pas proposé de plan social décent à ses collaborateurs.

Durant deux, dix, vingt, trente ans voire plus, nous, secrétaires, graphistes, éditeurs, photographes, recherchistes ou encore journalistes du Matin Semaine avons donné le jour, le soir, les week-ends et les jours fériés notre professionnalisme, notre énergie et notre enthousiasme pour ce journal que nous aimions tant et qui paraissait 365 jours par an. Pas suffisant pour Zurich, qui a décidé que le quotidien orange n'avait plus sa place dans le paysage médiatique romand. Mais depuis cette fin brutale, qu'a fait Tamedia pour ses employés licenciés ? Rien de digne.

Il y eut en juin un simulacre de consultation durant laquelle les collaborateurs du Matin, soutenus par les autres rédactions de Tamedia, ont essayé de sauver leur titre ou au moins quelques emplois. Résultat : des semaines de travail acharné balayées de la main par Serge Reymond, directeur des médias payants. Toutes les mesures alternatives destinées à préserver des emplois dans la presse écrite romande ont été refusées.

Puis il y eut la médiation proposée par les Conseil d'Etat vaudois et genevois. Une démarche pacificatrice que nous avons acceptée avec l'espoir de trouver une solution au conflit. Or il apparaît évident aujourd'hui que Tamedia n'a accepté cette médiation que pour faire sortir ses rédactions d'une grève historique. Résultat: un employeur qui claque unilatéralement la porte de la médiation, humiliant au passage le Conseil d'Etat vaudois après avoir fait de même avec ses employés.

Troisième épisode de cette navrante situation avec les « négociations » du plan social. Des négociations à entourer de guillemets tant les séances avec la direction de Tamedia n'en avaient que le nom. Alors que la délégation des employés avait présenté un plan social permettant au mieux aux 41 licenciés du Matin Semaine de se réinsérer dans un contexte professionnel difficile, avec des mesures tout à fait comparables à celles pratiquées dans la branche, l'éditeur zurichois persistait dans son attitude brutale et intransigeante. En proposant les mesures d'accompagnement de son précédent licenciement collectif en 2016, alors même que deux fois plus de personnes sont concernées par la fin du Matin et que, depuis, deux titres de presse ont disparu dans un paysage médiatique déjà plus que compliqué. Et alors que la délégation du personnel a plusieurs fois revu ses propres demandes à la baisse, Tamedia par la voix de Serge Reymond a toujours refusé la moindre concession.

Ainsi donc, cinq mois une semaine et un jour après l'annonce de la perte de leur emploi, où en sont les 41 licenciés du Matin ? Nulle part. Ou si, au chômage pour la plupart d'entre nous. Sans le moindre plan social ni la moindre idée des ressources sur lesquelles nous pourrions compter pour nous réinsérer. Que de temps perdu ! Des mois durant lesquels nous aurions pu nous former, nous réorienter.

Après les licenciements, M. Serge Reymond avait déclaré que sa priorité était le plan social destiné à aider les licenciés du Matin Semaine à se réinsérer sur le marché du travail. Nous, collaborateurs du Matin Semaine, l'invitons aujourd'hui à garder pour lui sa feinte compassion pour notre avenir professionnel mais à assumer ses responsabilités sociales et légales afin que nous en ayons un.

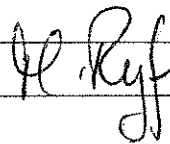
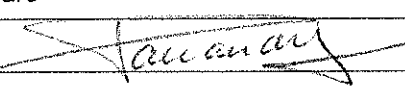

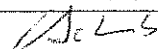
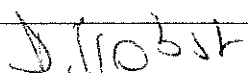
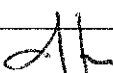
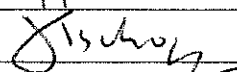
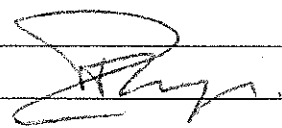
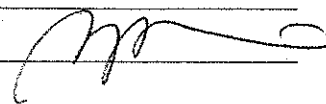
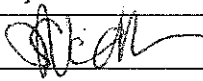
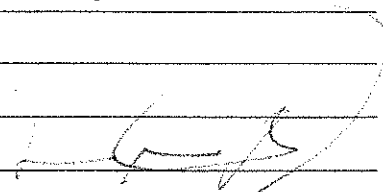
Les 41 licenciés du Matin

PS: Deux chiffres: En 2017, Tamedia a généré 974,2 millions de chiffre d'affaire et engrangé 170,2 millions de bénéfice net.

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Echenard Cédric
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquozy Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel 	Germain Philippe
Bouverat Arnaud 	Deillon Fabien	Gfeller Olivier 
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre 	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya 	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie 	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Joly Rebecca	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Jungclaus Delarze Susanne	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Keller Vincent	Pahud Yvan	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie 
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude 
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Aliette	Trollet Daniel 
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne 	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 	Zwahlen Pierre